

Rapport d'évaluation

**Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études**

**du Cégep de la Gaspésie et des Îles
Campus de Gaspé
Centre d'études collégiales
des Îles-de-la-Madeleine
Centre spécialisé des pêches**

Octobre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études au Cégep de la Gaspésie et des Îles s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation portant sur la formation générale donnée au Campus de Gaspé, au Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et au Centre spécialisé des pêches, a été dûment adopté par le Conseil d'administration du Cégep; il a été reçu par la Commission le 3 novembre 1998². Un comité d'experts dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à ces trois lieux de formation. En raison de problèmes reliés à la négociation des conventions collectives des professeurs, cette visite n'a pu s'effectuer que les 20, 21 et 22 mars 2000³. À cette occasion, le comité a pu rencontrer la direction du Cégep, la direction du Centre des Îles et celle du Centre des pêches, les membres du comité d'autoévaluation, les coordonnateurs de la plupart des programmes de DEC et des professeurs⁴ ainsi que des élèves⁵ de chacun des centres de formation. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Cégep de la Gaspésie et des Îles et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. La formation générale donnée au Centre d'études collégiales de Carleton fait l'objet d'un rapport séparé.
 3. Le comité visiteur, présidé par M. Jacques L'Écuyer, président de la CEEC, était composé en outre de M. Florian Côté, professeur de philosophie, Collège d'Alma, M. Georges Goulet, professeur d'université (retraité), et M. Étienne Tétrault, consultant. M. Bengt Lindfelt, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 4. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 5. Il s'agissait, dans chacun des centres de formation, d'élèves de 2^e ou 3^e année; à Gaspé, le comité a rencontré un groupe d'élèves étudiant en français et un groupe étudiant en anglais.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles compte quatre centres de formation : le campus de Gaspé, le Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine, le Centre spécialisé des pêches, situé à Grande-Rivière, et le Centre d'études collégiales de Carleton. En septembre 1996, l'effectif scolaire était de 924 élèves à Gaspé, de 170 aux Îles et de 50 au Centre des pêches⁶. Le Collège offrait cette année-là trois programmes préuniversitaires (avec deux profils en Sciences humaines), douze programmes techniques ainsi qu'une *Session d'accueil et d'intégration*. La plupart des programmes techniques ne se donnent qu'au campus de Gaspé; le programme *Production et gestion des ressources maritimes (aquaculture)* se donne exclusivement au Centre des pêches. Le campus de Gaspé compte de plus une section anglophone qui offre certains programmes préuniversitaires et techniques.

Selon les données fournies par le Collège, le nombre d'élèves inscrits à au moins un cours de formation générale à l'automne 1996 était de 36 au Centre des pêches, 167 au Centre des Îles, 484 à Gaspé, section francophone, et 166 à Gaspé, section anglophone.

Le nombre de professeurs, en équivalence temps complet (ETC), était le suivant :

Gaspé, français		Gaspé, anglais	
Français	7,9	Anglais	1,5
Philosophie	4,2	<i>Humanities</i>	1,3
Éducation physique	2,2	Éducation physique	0,2
Anglais	3,3	Français	0,7
Îles		Grande-Rivière	
Français	2,3	Français	1,0
Philosophie	1,4	Philosophie	0,6
Éducation physique	0,7	Éducation physique	0,3
Anglais	1,4	Anglais	0,4

6. Au Centre spécialisé des pêches, près de la moitié des élèves étaient inscrits en *Session d'accueil et d'intégration*. Source : MEQ, Direction de l'enseignement collégial, BIC 2000; données colligées à partir du fichier SIGDEC, version du 20 novembre 1999.

Le projet éducatif du Collège a été adopté en avril 1998; il n'y en avait donc pas durant l'année de référence. Les *Orientations prioritaires 1989-1994* ont cependant inspiré les départements dans l'élaboration des activités d'apprentissage en formation générale. Ces orientations, au nombre de six, concernent les services à offrir à la population de la région, la qualité des programmes d'enseignement (formation fondamentale, développement intégral de la personne), la qualité des relations interpersonnelles, la formation continue, le développement du secteur des pêches et l'interaction entre le collège et le milieu socio-économique.

Le nombre restreint d'élèves aux Îles, à Grande-Rivière ainsi qu'à la section anglophone de Gaspé ne permet pas toujours d'offrir un éventail complet de cours en formation générale. C'est ainsi qu'en langue seconde (anglais ou français), les ensembles 2 et 3 ne sont pas toujours donnés ou que les élèves y sont regroupés. En formation générale complémentaire, l'offre de cours est très limitée au secteur anglophone ainsi qu'à Grande-Rivière. Au secteur francophone de Gaspé, le Collège donne des cours des ensembles 1 et 2 dans les cinq domaines prévus par le RREC (en *langue moderne* depuis l'automne 1999) et on offre la possibilité aux Anglophones de choisir l'un des cours complémentaires donnés en français. Aux Îles, des cours de formation complémentaire sont offerts dans les ensembles 1 et 2 dans trois des cinq domaines prévus par le RREC et en ensemble 2 en *langage mathématique et informatique*.

À Gaspé et aux Îles, les cours de formation générale propre sont adaptés aux différents programmes ou aux différentes familles de programmes et les élèves y sont regroupés en conséquence.

Une remarque mérite d'être faite relativement à la mission d'accessibilité portée par ce collège de région éloignée et inscrite dans ses orientations prioritaires. En effet, plusieurs élèves font une première année collégiale au centre de formation le plus proche de leur domicile, souvent en *Session d'accueil et d'intégration*, pour poursuivre éventuellement leurs études ailleurs. Inversement, certains reviennent terminer leur formation générale près de chez eux, ce qui, à Grande-Rivière par exemple, amène le professeur à tenter d'adapter la formation générale propre à des programmes qui ne sont pas donnés sur place.

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation de la formation générale au Cégep de la Gaspésie et des Îles était une entreprise complexe étant donné l'existence de plusieurs centres de formation, éloignés les uns des autres, et de deux langues d'enseignement avec, au total, sept disciplines différentes de formation générale commune et propre. La démarche suivie se caractérise par une répartition des responsabilités et un encadrement assuré par la Direction des études. Le Secteur du développement pédagogique devait produire les instruments nécessaires à la collecte et à l'analyse de l'information; de leur côté, les professeurs avaient reçu la responsabilité de décrire et d'analyser, en département ou en comité disciplinaire, la mise en œuvre des cours de la formation générale commune et propre.

C'est ainsi que, après avoir fait une sélection, selon des règles données, des plans de cours de la formation générale et propre, les professeurs de chacun des centres ont procédé à leur analyse suivant un guide élaboré par le Secteur du développement pédagogique. Dans le cas de la formation générale propre, c'est un sous-comité de la Commission des études qui a analysé les plans de cours sélectionnés; les résultats de cette analyse ont été validés auprès des départements concernés.

Un questionnaire s'adressant aux finissants de tous les programmes a été complété par tous les élèves des cours ciblés par les coordonnateurs des départements responsables des divers programmes préuniversitaires et techniques. Au total, d'après les données fournies, 286 élèves y ont répondu.

Enfin, un comité institutionnel d'évaluation a été mis sur pied avec le mandat de dégager les constats et les conclusions selon chacun des critères et sous-critères. Ce comité était composé de huit personnes : le directeur des études, le directeur du Centre des pêches, l'aide pédagogique individuelle du Centre des Îles et cinq professeurs provenant des différents centres et représentant toutes les disciplines de la formation générale. Le comité s'était adjoint deux personnes-ressources dont le rédacteur du rapport.

Des versions préliminaires du rapport ont été présentées aux départements pour commentaires et la version finale a été validée auprès des professeurs de formation générale.

La Commission note que l'échantillonnage des plans de cours analysés est satisfaisant et que le sondage auprès des élèves est bien fait. Cependant, les résultats de ce sondage ne sont pas tous exploités et ne sont pas intégrés à l'analyse effectuée en relation avec les divers critères traités dans le rapport.

Sur certains sujets, la collecte d'information auprès des professeurs a été plutôt informelle et les professeurs de la composante spécifique des programmes n'ont pas été consultés, du moins pas aux Îles-de-la-Madeleine et au Centre spécialisé des pêches. Enfin, aucun véritable système d'information sur les programmes n'est encore implanté et, selon l'avis même du Collège, les données disponibles sur le cheminement des élèves ne sont pas fiables, ce qui empêche d'avoir une image complète de certains aspects de l'enseignement.

Malgré ces faiblesses méthodologiques et la complexité de l'opération, le Cégep a su produire un rapport clair et bien structuré d'où se dégagent nettement les forces de la mise en œuvre de la formation générale ainsi que des actions envisagées susceptibles de consolider les acquis et d'apporter certaines améliorations.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Le projet éducatif de 1998 est encore en voie d'implantation; comme cela a été mentionné, les orientations prioritaires de 1989-1994 ont, dans une certaine mesure, inspiré la mise en œuvre de la formation générale. Des plans cadres, appelés projets de cours, ont été élaborés pour l'ensemble des cours de formation générale et adoptés par la Commission des études, assurant la cohérence institutionnelle de la formation et la conformité des plans de cours avec les devis ministériels. Au Centre des Îles, le Département de la formation générale a précisé les éléments de formation fondamentale visés par cette composante des programmes.

Pour la formation générale propre, la Direction des études a produit un document d'orientation devant guider l'élaboration des projets de cours. À ce sujet, le Département des matières fondamentales de Grande-Rivière, réunissant les professeurs des disciplines de formation générale, a également défini un certain nombre de principes.

Dans tous les cours de formation générale propre, les élèves sont regroupés selon leur programme ou famille de programmes afin de faciliter l'adaptation des cours. En Français, les élèves ont à réaliser une recherche sur une problématique liée à leur champ d'études ou leur domaine professionnel, mais pour certains programmes, les professeurs trouvent difficile de réaliser l'adaptation souhaitée. En Philosophie, environ un tiers du temps est consacré à l'éthique appliquée et le sujet choisi pour la dissertation finale porte sur un problème relié à un domaine professionnel ou un champ de savoir. En langue seconde, Anglais ou Français, le regroupement se fait principalement selon que les élèves suivent un programme préuniversitaire ou technique; par contre, le nombre d'élèves ne permet pas d'offrir des cours à chacun des niveaux (ensembles 1, 2 et 3). D'après les résultats du sondage, la majorité des élèves (autour de 70 % selon les disciplines) perçoivent bien les liens entre les cours de formation propre et leur programme d'études. C'est aussi ce qui se

dégage des rencontres de la CEEC avec les élèves. La Commission en conclut que la mise en œuvre de cette composante de la formation générale est adéquate. Elle note cependant qu'en *Humanities*, l'adaptation du cours de formation propre n'était pas assurée durant l'année de référence, mais que la situation a été corrigée depuis.

D'une manière générale, les cours de formation générale complémentaire correspondent également aux intentions éducatives de cette composante des programmes. À Grande-Rivière, le nombre restreint d'élèves ne permet pas d'offrir une grande variété de cours et impose parfois de sérieuses contraintes organisationnelles. Comme cela a été mentionné antérieurement, le choix des cours complémentaires est également très réduit à la section anglophone de Gaspé; le Collège permet à l'occasion aux élèves qui le souhaitent de suivre un cours complémentaire donné en français.

Les méthodes pédagogiques

L'implantation du renouveau de l'enseignement collégial a amené des efforts accrus en vue de diversifier les méthodes pédagogiques et d'accentuer le recours à des méthodes actives dans l'ensemble des disciplines de la formation générale. Ces méthodes sont souvent suggérées dans les «projets de cours». Aussi le sondage fait auprès des élèves confirme-t-il que les méthodes sont variées, qu'elles sont adaptées aux objectifs des cours et que, par ailleurs, ce qui est enseigné correspond à ce qui est annoncé dans les plans de cours. Un problème particulier a cependant été noté concernant les cours d'Anglais au Centre spécialisé des pêches, où l'on offre deux niveaux, ou ensembles, tant en formation commune qu'en formation propre, à savoir le niveau transitoire et l'ensemble 1. Or, ces niveaux ne correspondent pas toujours aux besoins des élèves, certains considérant les cours trop faciles alors que d'autres ont des faiblesses importantes en anglais. La Commission *suggère* au Centre des pêches soit de mieux adapter la pédagogie à une clientèle diversifiée, soit d'établir une distinction plus nette entre les deux niveaux en offrant l'ensemble 2 plutôt que l'ensemble 1 aux élèves plus avancés.

Certaines méthodes pédagogiques intéressantes ont été signalées dans les cours de formation générale complémentaire aux Îles-de-la-Madeleine; à titre d'exemple, des cédéroms sont utilisés dans un cours d'art permettant aux élèves de «visiter» les musées les plus célèbres à travers le monde.

Cependant, l'utilisation des nouvelles technologies (NTIC) n'est pas très avancée – sauf au Centre des pêches et pour l'enseignement de l'Anglais à Gaspé (section francophone et anglophone) – et ce, même lorsque l'équipement existe comme c'est le cas aux Îles où, par exemple, chaque professeur dispose d'un micro-ordinateur relié à Internet. La Commission invite le Cégep à poursuivre le développement de l'usage des NTIC dans l'enseignement.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Les moyens d'assurer la pertinence et l'équivalence des exigences des cours varient selon les disciplines et les lieux de formation. En Français, langue et littérature, et en Philosophie, les exigences sont généralement précisées dans les «projets de cours», et les plans de cours qui en découlent sont discutés et approuvés en départements disciplinaires (à Gaspé) ou interdisciplinaires (aux Îles et à Grande-Rivière). À Gaspé, les exigences en Éducation physique font l'objet de concertations parmi les professeurs, comme c'est aussi le cas en Anglais, langue seconde, où les professeurs utilisent des plans de cours communs.

Les élèves perçoivent nettement la pertinence des travaux exigés : les deux questions du sondage qui s'y rapportent recueillent environ 90 % de réponses positives.

L'évaluation des apprentissages

Le Collège a annexé à son rapport un plan de cours et les instruments d'évaluation afférents pour chacune des disciplines de formation générale ou propre à chacun des centres. Pour certaines de ces disciplines, le Collège a choisi des plans de cours d'un même ensemble dans les trois centres, à savoir l'ensemble 1 en Français (601-101), l'ensemble 1 en Philosophie (340-103) et l'ensemble 2 en Éducation physique (109-104). En Anglais par contre, trois cours différents ont été ciblés, à savoir l'ensemble transitoire (604-104) aux Îles, l'ensemble 1 (604-101) à Grande-Rivière et l'ensemble 2 (604-102) à Gaspé. Pour le secteur anglophone, le Collège a choisi l'ensemble 3 en Anglais, langue et littérature (603-103), et un cours de formation générale propre en *Humanities* (345-CNA).

L'analyse faite par la Commission de ces plans de cours et instruments d'évaluation amène les observations suivantes.

- D'une manière générale, ces documents sont de bonne qualité : les plans de cours sont complets, contenant toute l'information prescrite par le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), et reprennent les énoncés de compétence et les standards des devis ministériels; les modes d'évaluation sont adéquats ainsi que les grilles de correction. Des évaluations formatives sont explicitement prévues. Cela vaut en particulier pour les cours de langue et littérature française et anglaise et de philosophie. Les quelques faiblesses, dont il sera question ci-dessous, touchent plus particulièrement les documents relatifs aux cours d'Éducation physique, d'Anglais, langue seconde, et de *Humanities*.
- En Français, la principale réserve de la Commission concerne le sujet de l'examen final qui, aux Îles et à Grande-Rivière, est formulé comme une dissertation explicative, ce qui est l'objectif du cours 102. À Gaspé, la grille de correction pourrait être plus claire.

- En Philosophie, le plan de cours de Gaspé ne prévoit pas d'évaluations formatives; celui des Îles semble comporter une distorsion de l'évaluation en faveur du troisième élément de la compétence; à Grande-Rivière – où le plan de cours est excellent par ailleurs – les sujets proposés pour les épreuves de type argumentatif pourraient être mieux adaptés à la mesure des objectifs du cours.
- En Éducation physique, la documentation transmise révèle des problèmes de divers ordres. Les plans de cours sont peu explicites sur la teneur des évaluations. Aux Îles et à Grande-Rivière, tous les objectifs ne seraient pas évalués et rien n'indique que les instruments et critères d'évaluation permettent de témoigner de l'atteinte des objectifs et des standards prévus. D'ailleurs, aux Îles, il y a eu de la confusion au sujet du devis ministériel en vigueur. Enfin, à Gaspé, les instruments paraissent bien adaptés, mais en l'absence de précision sur l'examen final, il est difficile de juger de sa capacité d'évaluer l'atteinte des objectifs.
- En Anglais, langue seconde, la documentation est quelquefois incomplète en ce qui concerne les modes et les instruments d'évaluation. Aux Îles, dans l'ensemble transitoire, les instruments d'évaluation ne conviennent pas tous à la nature des objectifs et les critères de correction ne respectent pas les standards prévus. À Grande-Rivière, pour l'ensemble 1, les évaluations s'inscrivent dans une progression du niveau de difficulté qui mérite d'être soulignée; par contre, les instruments d'évaluation fournis ne permettent pas de bien juger de leur capacité de mesurer l'atteinte des objectifs. À Gaspé, dans l'ensemble 2, les modes d'évaluation sont adéquats, mais les critères d'évaluation ne correspondent pas entièrement aux standards du devis ministériel. On peut s'interroger par ailleurs sur la qualité de l'anglais utilisé dans certains plans de cours et examens aux Îles et à Grande-Rivière.
- En Anglais, langue et littérature, la grille de correction des travaux écrits ne précise pas comment sont attribués les points pour la structure et le contenu.
- En *Humanities*, la documentation reçue ne permet pas de savoir de quelle version du cours de formation propre il s'agit, aucune référence particulière n'étant faite au champ d'études ou au domaine professionnel des élèves.
- Enfin, dans l'ensemble, les modes d'évaluation des apprentissages sont conformes aux dispositifs de la PIEA du Collège et sont appropriés à l'approche par objectifs et standards.

Le sondage réalisé auprès des élèves révèle un niveau de satisfaction élevé à l'égard de la clarté des consignes et des critères d'évaluation ainsi que de l'équité des évaluations; avec toutefois des taux un peu plus faibles pour la Philosophie et les *Humanities*. Le rapport du Collège et l'information recueillie lors de la visite ont par ailleurs permis à la Commission de noter que, en Éducation physique, des points sont accordés, dans certains cas, pour la

participation de l'élève sans référence explicite aux objectifs du cours. En Anglais, langue seconde, les critères d'évaluation méritent d'être précisés, particulièrement à Grande-Rivière. En Philosophie, les élèves rencontrés à Gaspé ont la perception – contrairement aux professeurs – que le degré de difficulté des travaux et examens ne sont pas équivalents d'un professeur à l'autre. En revanche, les divers problèmes concernant les cours de *Humanities* qui prévalaient durant l'année de référence, semblent avoir été réglés depuis.

La Commission recommande au Collège de s'assurer que, en Anglais, langue seconde, ainsi qu'en Éducation physique, les critères d'évaluation soient précisés et que les instruments d'évaluation permettent de bien mesurer l'atteinte des objectifs et standards des devis ministériels en vigueur.

Elle l'invite aussi à veiller à ce que les évaluations en philosophie soient équivalentes d'un professeur à l'autre.

Les épreuves synthèses de programmes

Le développement des épreuves synthèses des programmes n'est pas encore complété. Un cadre d'expérimentation a bien été élaboré en 1996 avec le concours des professeurs et un «guide d'accompagnement» a été adopté par la Commission des études. Par la suite, le dossier a fait l'objet de boycotts répétés de la part des professeurs si bien qu'au moment de l'autoévaluation de la formation générale, malgré des initiatives isolées, aucun projet d'épreuve synthèse n'avait encore été déposé à la Direction des études pour approbation formelle et expérimentation.

Par la suite, des épreuves synthèses ont été introduites dans tous les programmes, élaborées par les départements ou programmes responsables de la formation spécifique. Ces épreuves intègrent parfois des éléments de l'une ou l'autre des disciplines de formation générale, cela le plus souvent à la suite de contacts informels avec les professeurs de cette composante. À Grande-Rivière, une épreuve synthèse comprenant certains éléments de Français a été expérimentée à deux reprises en utilisant une grille de correction fournie par la professeure de cette discipline. Aux Îles-de-la-Madeleine, le document précisant les finalités de la formation générale sert de base à la réflexion sur la place de cette composante dans les épreuves synthèses de programmes.

À Gaspé, le Département de philosophie a manifesté une volonté nette de contribuer à l'intégration d'éléments de cette discipline aux épreuves synthèses de certains programmes. Par contre, les autres départements de formation générale n'ont pas contribué à ces épreuves; ils se sont abstenus de participer à l'évaluation concernant ce critère et, lors de la visite de la Commission, les professeurs de Français, tout particulièrement, ont réitéré

leur réticence à participer au développement des épreuves synthèses. Or, la Commission considère essentiel que les objectifs de la formation générale soient intégrés à l'épreuve synthèse.

Pour cette raison, la Commission recommande au Collège de définir des épreuves synthèses de programmes intégrant les intentions éducatives de la formation générale et d'amener les départements de formation générale à participer aux travaux nécessaires à leur élaboration.

* * *

La mise en œuvre des moyens pédagogiques de la formation générale a été réalisée consciencieusement dans le respect des devis ministériels et de l'approche par objectifs et standards. L'élaboration des projets de cours a permis une bonne appropriation des aspects pédagogiques du renouveau de l'enseignement collégial et une harmonisation des contenus des cours, des méthodes pédagogiques et des exigences dans chacun des centres de formation ainsi que dans l'ensemble du Collège. La formation générale propre est bien réalisée dans le cadre d'un regroupement des élèves en fonction de leur programme d'études. Les modes d'évaluation des apprentissages sont généralement adéquats : ils comprennent le recours systématique à des évaluations formatives et permettent, sauf dans certains cas, d'évaluer l'atteinte des objectifs selon les standards fixés. La qualité des plans de cours et des instruments d'évaluation des cours de Langue et littérature française et anglaise et de Philosophie que la Commission a pu analyser plus en profondeur, est à signaler.

Des lacunes ont cependant été notées concernant surtout les cours d'Anglais, langue seconde, et d'Éducation physique et ce principalement au chapitre des critères d'évaluation qui doivent être précisés ou revus; c'est pourquoi la Commission formule une recommandation à ce sujet. D'une manière plus générale, il pourrait être utile d'apporter certains ajustements aux projets de cours qui, dans un premier temps, ont bien guidé l'implantation du renouveau. Par ailleurs, l'utilisation des NTIC apparaît comme un moyen particulièrement approprié dans les centres où l'accès à la documentation traditionnelle est forcément limité; c'est pourquoi la Commission en encourage fortement le développement.

Une autre faiblesse de la mise en œuvre de la formation générale, qui amène une recommandation de la Commission, concerne l'intégration des intentions éducatives de cette composante dans les épreuves synthèses de programmes et la nécessaire collaboration des professeurs de formation générale à cet effet.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Malgré un contexte difficile dû à l'éloignement, les professeurs de formation générale ont pu bénéficier de diverses activités de perfectionnement liées à l'implantation et à la consolidation du renouveau, activités tantôt organisées par le Collège, tantôt financées par le budget de perfectionnement alloué à chacun des départements. Comme les coûts de déplacement vers, par exemple, Montréal ou Québec sont élevés – et même des Îles-de-la-Madeleine à Gaspé – on a parfois préféré inviter un animateur plutôt que de faire voyager les professeurs.

Compte tenu des ressources disponibles, la plupart des professeurs se disent relativement satisfaits du perfectionnement reçu. En outre, certains professeurs ont mené des activités de développement disciplinaire ou pédagogique; ainsi, une recherche a été réalisée sur les instruments d'évaluation formative en Français et un manuel en Philosophie a été produit. Au moment de la visite de la Commission, deux professeurs de Français venaient d'obtenir des prix de poésie dans le cadre de la Semaine de la francophonie.

La Commission considère que, compte tenu des moyens disponibles, les activités de perfectionnement offertes pour l'implantation du renouveau en formation générale ont été satisfaisantes. Toutefois, comme il ressort des remarques faites sur l'Anglais, langue seconde, et l'Éducation physique, les professeurs qui sont les seuls représentants de leur discipline, et ce particulièrement au Centre des Îles-de-la-Madeleine et au Centre des pêches, ont parfois besoin d'un soutien et d'un encouragement qui ne peut être entièrement satisfait au sein de leur département multidisciplinaire. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège d'accentuer son soutien à ces professeurs afin de leur permettre de dispenser un enseignement qui réponde adéquatement aux objectifs de chacun des cours.

En ce qui concerne les ressources matérielles, le Cégep a soutenu l'implantation du renouveau en allouant des budgets pour la mise à jour des collections de la bibliothèque de Gaspé, notamment pour l'enseignement des langues, de la Philosophie et, surtout, du Français; aux Îles et à Grande-Rivière, les acquisitions se sont poursuivies au rythme des budgets annuels. L'utilisation des NTIC est en développement : des cédéroms sont utilisés dans plusieurs cours et, à Gaspé, un laboratoire d'informatique a été libéré pour les besoins des élèves et des professeurs qui peuvent y faire des recherches sur Internet. À Gaspé, un second laboratoire de langues a également été installé. Aux Îles, chacun des professeurs a

son poste informatique avec accès à Internet; les élèves peuvent utiliser les postes de la bibliothèque ainsi que ceux des deux laboratoires d'informatique. À Grande-Rivière, ces ressources sont plus réduites.

Pour l'Éducation physique, les plateaux disponibles aux Îles et à Grande-Rivière sont en nombre limité et doivent être partagés avec l'école secondaire, ce qui implique des contraintes d'horaire et un moins grand choix d'activités.

Malgré des efforts notables, le contexte budgétaire n'a pas permis au Collège de combler tous les besoins dans chacun des centres. L'information recueillie par la Commission lors de la visite l'amène à conclure à un manque sérieux de documentation pour l'enseignement offert en anglais (Anglais, langue et littérature, et *Humanities*) et elle *suggère* au Collège d'accorder une priorité aux acquisitions dans ces matières. Elle invite également le Collège à explorer la possibilité d'utiliser des logiciels d'apprentissage de l'Anglais, langue seconde, aux Îles-de-la-Madeleine et à Grande-Rivière où il n'y a pas de laboratoire de langues.

La gestion

La gestion du Cégep de la Gaspésie et des Îles, avec son campus principal et ses trois centres de formation, éloignés les uns des autres, est une affaire complexe. Chacun des centres est dirigé par un directeur qui relève du directeur général du Cégep, tant en matière pédagogique qu'administrative. Or, le champ de compétence du directeur des études, placé à Gaspé, couvre en principe l'ensemble du Cégep. Il y a ainsi une certaine ambiguïté entourant la répartition des responsabilités pédagogiques et le discours tenu par les personnes rencontrées amène la Commission à penser que tous n'en ont pas la même compréhension. Un comité de régie pédagogique où siègent le directeur des études et les directeurs des centres sert à assurer la cohésion, mais il n'a pas tenu de réunion formelle depuis un certain temps. De son côté, la Commission des études, composée, entre autres, de représentants du personnel enseignant et des cadres de chacune des quatre composantes du Cégep, a été paralysée périodiquement par des boycotts au cours des dernières années.

Le Collège se prépare actuellement à redéfinir ses orientations stratégiques et son organigramme. La Commission *suggère* qu'à cette occasion, le Collège revoie et clarifie la division des responsabilités en matière pédagogique. Par ailleurs, la Commission note avec intérêt la réunion du personnel de tous les centres que le Collège prépare à Gaspé au mois de mai 2000.

Au moment de l'implantation du renouveau de l'enseignement collégial, un effort important a été consenti à la fois par le Secteur du développement pédagogique de la Direction des études qui a défini les lignes directrices pour le développement des cours et

par les professeurs qui, sur cette base, ont élaboré les projets de cours. Le démantèlement du Secteur du développement pédagogique et l'arrêt des activités de la régie pédagogique, qui devait prendre le relais, et de la Commission des études, ont entraîné un manque de suivi pédagogique au niveau institutionnel. Du côté des professeurs, si le travail de développement des cours s'est fait moyennant des concertations tant interdisciplinaires – surtout aux Îles et à Grande-Rivière – que disciplinaires, entre collègues des trois centres, il semble y avoir eu depuis un repli local ou disciplinaire dû à un certain essoufflement. Afin de consolider les acquis, d'apporter les ajustements aux projets ou aux plans de cours et de développer les épreuves synthèses de programmes, la Commission *suggère* au Collège de définir un profil de sortie en formation générale et, à cette fin, de favoriser, comme il se le propose, les concertations entre les professeurs des différents centres et, de façon particulière, entre ceux des départements de la formation générale de Gaspé.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Les taux de réussite des cours sont globalement satisfaisants. Ils sont souvent supérieurs à ceux de l'ensemble du réseau, surtout lorsque les élèves suivent les cours pour la première fois; dans les groupes de reprise, les résultats sont au contraire souvent inférieurs à la moyenne du réseau. La comparaison avec le réseau perd cependant sa signification dans plusieurs cas où le nombre d'individus est peu élevé. On peut quand même constater, avec le Collège, qu'au Centre spécialisé des pêches, le taux de réussite est assez faible, surtout en Français mais également en Philosophie et même en Éducation physique, et que, par contraste, elle est élevée en Anglais, langue seconde. Dans ce dernier cas, il y aurait lieu de revoir soit les critères d'évaluation, soit les pratiques de classement des élèves, comme cela a déjà été noté précédemment.

Les résultats à l'épreuve uniforme de français sont bons : le taux de réussite dépasse souvent celui du réseau, même lorsque les notes en français du secondaire des élèves étaient inférieures à la moyenne nationale. La même observation vaut, *mutatis mutandis*, pour les épreuves uniformes d'anglais. Le Collège attribue ce résultat, sans doute avec raison, à la précision des plans de cours, aux évaluations formatives et à la qualité de l'encadrement.

Comme cela a été mentionné initialement, le Collège n'a pas encore développé de système efficace d'information sur les programmes pour chacun des centres et pour le Cégep dans

son ensemble. Les données disponibles sur le cheminement des élèves, par exemple, sont agglomérées de telle façon qu'il est souvent difficile sinon impossible de distinguer les élèves provenant directement du secondaire («cohorte A») ou de faire les distinctions selon le centre fréquenté. Les chiffres fournis sur le cheminement scolaire dans les divers programmes, la réussite de la formation générale et la diplomation dans le temps prévu sont donc approximatifs et dans certains cas erronés. Comme en outre, dans plusieurs cas, il s'agit de petits nombres d'individus, une erreur touchant une ou quelques personnes risque de fausser complètement les données statistiques et de rendre aléatoire toute conclusion qu'on essaierait d'en tirer.

Il paraît néanmoins que si les cours de formation générale ne constituent pas à eux seuls un facteur retardant la diplomation, il semble arriver cependant, dans des programmes techniques, qu'une proportion appréciable des finissants accusent un retard à la fois en formation générale et en formation spécifique, ce qui leur interdit d'obtenir le diplôme dans les délais prévus et ce, même si dans certains cas, il y a une obligation, implicite ou explicite, d'avoir terminé les cours de formation générale avant d'être admis au stage.

Il est clair, en définitive, qu'en l'absence d'une information fiable, il est impossible d'apprécier l'ampleur du problème et de dégager des lignes d'action pertinentes.

Pour cette raison, la Commission réitère sa recommandation au Collège de se donner un système fiable d'information sur les programmes et d'accorder priorité à l'information sur le cheminement des élèves, tant au Cégep dans son ensemble que dans chacun des centres de formation⁷.

L'encadrement des élèves

Une gamme de mesures de soutien à l'apprentissage est offerte dans chacun des trois centres de formation. À Gaspé, durant la période de référence, il y avait plusieurs centres d'aide : en Français, en Philosophie, en langue seconde et en Anglais, langue maternelle; ceux-ci ont été fusionnés par la suite en un centre d'aide intégré. Un centre d'aide en français existe également aux Îles-de-la-Madeleine, où l'on organise également des ateliers de préparation à l'épreuve uniforme de français et où des professeurs volontaires offrent en plus un service de tutorat aux élèves jugés à risque. Tant à Gaspé qu'aux Îles et à Grande-Rivière, les élèves présentant un dossier scolaire faible sont orientés vers la *Session d'accueil et d'intégration* qui comprend un cours de méthodologie intitulé *Réussir ses études*. Selon leur niveau de maîtrise des langues, ils sont orientés également vers des cours de mise à niveau en français et en anglais.

7. Voir rapport d'évaluation du programme *Sciences humaines*.

L'efficacité de ces mesures n'a pas été évaluée d'une manière systématique, mais plusieurs indices donnent à penser qu'elles ont un effet appréciable sur la réussite et la persévérance dans les études.

En ce qui concerne la disponibilité des professeurs, le sondage mené auprès des élèves laisse voir qu'en grande majorité (de 72 % à 100 % selon les cas), ceux-ci en étaient informés, qu'ils en avaient profité et que cette aide a favorisé leur réussite. Des taux inférieurs sont enregistrés à Gaspé pour l'Éducation physique, l'Anglais, langue seconde, et les cours complémentaires. Les élèves que la Commission a rencontrés ont exprimé leur satisfaction à l'égard des professeurs qui, à leur avis, sont disponibles et se soucient de la réussite des élèves. On peut noter que la taille des établissements et les caractéristiques du milieu favorisent grandement les contacts entre les élèves et les professeurs à l'intérieur comme à l'extérieur du Collège.

La Commission conclut que l'ensemble des mesures d'encadrement, d'aide et de soutien à l'apprentissage est excellent et constitue un point fort de la mise en œuvre de la formation générale au Cégep de la Gaspésie et des Îles. L'engagement des professeurs de philosophie de Gaspé tant dans le développement de la *Session d'accueil et d'intégration* que dans la mise sur pied du centre d'aide intégré mérite d'être souligné.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études est de qualité aux trois composantes du Cégep de la Gaspésie et des Îles que sont le campus de Gaspé, le Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et le Centre spécialisé des pêches.

La stratégie utilisée pour l'implantation du renouveau de l'enseignement collégial en formation générale et les efforts déployés tant par la Direction des études que par les professeurs ont porté fruit. En passant par l'étape de l'élaboration des «projets de cours» et leur approbation par la Commission des études, les professeurs se sont bien appropriés les intentions éducatives et les devis ministériels des cours pour les trois composantes de la formation générale, ainsi que l'approche par objectifs et standards avec les pratiques d'évaluation formative et sommative que cette approche implique. Cette démarche a de plus renforcé la cohérence pédagogique à tous les niveaux favorisant l'équité et l'équivalence des exigences et des évaluations. Même si des améliorations restent à faire, l'appropriation de l'esprit du renouveau constitue un point fort de la mise en œuvre de la formation générale au Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Les mesures d'aide à l'apprentissage – *Session d'accueil et d'intégration*, centres d'aide, diverses formes de suivi individualisé – ainsi que l'encadrement offert au jour le jour par les professeurs constituent un autre point fort.

Parmi les améliorations à réaliser, la Commission recommande de revoir et de préciser les critères et les instruments d'évaluation en anglais langue seconde et en éducation physique.

Le taux de réussite de cours est satisfaisant, dépassant dans bien des cas la moyenne du réseau, tout comme la réussite aux épreuves uniformes de français et d'anglais. Par contre, les données disponibles ne permettent pas de bien analyser le cheminement des élèves et l'influence de la formation générale sur leur progression vers l'obtention du diplôme. C'est pourquoi la Commission recommande au Collège de se donner un système fiable d'information sur les programmes et d'accorder priorité à l'information sur le cheminement des élèves, tant au Cégep dans son ensemble que dans chacun des centres de formation.

Si la mise en œuvre de la formation générale est bien réalisée à plusieurs égards, l'élément qui devait constituer en quelque sorte la clé de voûte du renouveau des programmes, à savoir l'épreuve synthèse, n'est pas véritablement implanté, du moins en ce qui concerne le volet de formation générale. Pour cette raison, la Commission recommande au Collège de définir des épreuves synthèses de programmes intégrant les intentions éducatives de la

formation générale et d'amener les départements de formation générale à participer aux travaux nécessaires à leur élaboration.

Par ailleurs, il apparaît à la Commission qu'un travail de consolidation reste à faire dans certains cas; c'est dans cette optique qu'elle adresse au Cégep un certain nombre de suggestions portant sur l'offre de formation en Anglais, langue seconde, au Centre spécialisé des pêches; le soutien aux professeurs qui sont les seuls représentants de leur discipline dans un centre donné; la documentation pour l'enseignement offert en anglais; la clarification des responsabilités quant à la gestion pédagogique; la définition d'un profil de sortie en formation générale et la concertation interdisciplinaire.

Suites de l'évaluation

En répondant, en date du 19 septembre 2000, à la version préliminaire de ce rapport, le Cégep de la Gaspésie et des Îles accepte, de façon générale, le contenu ainsi que les recommandations et suggestions formulées par la Commission. Les commentaires du Collège ont néanmoins amené quelques retouches à la description des faits.

Le Collège fait état de certaines actions entreprises ou envisagées en lien avec l'une ou l'autre des remarques faites par la Commission. Une analyse des standards des cours d'Anglais au Centre spécialisé des pêches est ainsi en cours. Les épreuves synthèses des programmes seront révisées au cours de l'année 2000-2001 afin de tenir compte des intentions éducatives en formation générale. Un professeur a été dégagé partiellement pour collaborer à l'animation du milieu en matière d'utilisation des NTIC dans l'enseignement. Enfin, le comité de régie pédagogique a repris ses activités sur une base régulière.

La Commission estime que les actions entreprises sont adéquates et susceptibles d'accroître la qualité de la formation générale offerte aux élèves. Elle souhaite cependant recevoir, en temps opportun, un rapport faisant état des progrès accomplis au regard de ses trois recommandations.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président